



PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN
SYNTHÉTIQUE DE FOOTBALL À DENGES

DEMANDE D'AUTORISATION

Rapport technique succinct

1 INTRODUCTION

La Commune d'Echandens a décidé de mettre en œuvre un projet de construction d'un nouveau terrain de football synthétique sur le territoire de la Commune de Denges. Ce rapport décrit les travaux à réaliser et les particularités du projet dans le cadre de la demande d'autorisation de construire.

2 DOCUMENTS DE BASE

- Plan général d'affectation de la Commune de Denges, décembre 2005
- Plan du relevé de géomètre (Mosini et Caviezel) du 18.12.2024

3 SITUATION

Le projet se situe sur la parcelle n° 123 au lieu-dit « La Crosette » à Denges.

Le terrain de football et ses aménagements se situent entièrement sur la partie de la parcelle affectée en zone d'intérêt général. Une zone agricole sur laquelle aucune construction définitive n'est prévue se situe dans la partie est de la parcelle.

La parcelle se situe dans le périmètre 3 du PAC Venoge.

La parcelle est en degré de sensibilité au bruit DS II.



Plan de situation du terrain synthétique de football

4 ETAT ACTUEL

La zone concernée par le projet est actuellement cultivée par un agriculteur.

Une parcelle voisine comporte déjà un terrain de football en gazon naturel non homologué qui sera désaffecté après la construction du nouveau terrain. Les installations de vestiaires, buvette et parking existants seront utilisées pour les besoins du nouveau terrain remplaçant l'ancien.

5 PROJET

Les travaux principaux sont :

- Décapage des sols (horizon A et B) et revalorisation selon l'OSol sur et hors du site
- Construction d'un ouvrage de soutènement en enrochements côté est afin de créer une plateforme
- Remblayage de la plateforme du terrain de football avec des matériaux naturels d'apport.
- Création d'un réseau de drainage avec gestion des eaux par infiltration, raccordement du trop plein au réseau communal.
- Création d'un système d'éclairage avec 6 mâts de 16 m de hauteur.
- Création d'un système d'arrosage automatique périphérique.
- Construction d'un accès, d'une zone spectateurs et de zones de stockage des buts en pavés filtrants.
- Construction d'abris joueurs.
- Mise en place d'un tableau d'affichage.
- Mise en place de pare-ballons et mains courantes.
- Mise en place d'une infrastructure en grave naturelle pour accueillir le gazon synthétique.
- Mise en place d'un gazon synthétique pour le football avec remplissage 100% naturel.

5.1 Protection des sols

Une étude pédologique a été réalisée par le bureau ABA-GEOL et est en annexe du dossier. Un pédologue du bureau ABA-GEOL sera mandaté pour le suivi de chantier en regard de la protection des sols et du respect de l'OSol.

5.2 Gestion des eaux pluviales

Une étude géotechnique avec essais d'infiltration a été réalisée par le bureau ABA-GEOL et est en annexe du dossier. Un rapport concernant la gestion des eaux pluviales qui a également été réalisé par le bureau ABA-GEOL est en annexe du dossier. Un spécialiste du bureau ABA-GEOL sera mandaté pour le suivi de chantier en regard de la gestion des eaux pluviales.

Il est prévu de récolter les eaux pluviales uniquement par l'intermédiaire de drains situés sous la couche de grave naturelle drainante (épaisseur environ 45 cm) du terrain de football et des zones en pavés filtrants. L'eau ainsi récoltée sera filtrée et ne pourra pas comporter de matière fine, matière végétale ou autres résidus (à l'inverse d'un système de récolte des eaux de surface par des grilles ou caniveaux). Les eaux récoltées dans les drains seront acheminées par des collecteurs jusqu'à la zone d'infiltration située sous le terrain de football. La zone de rétention composée de graviers 32/50 roulés lavés (volume des vides de 25%) sera en contact avec la couche de sous-sol

identifié pour l'infiltration. Le dimensionnement de l'ouvrage d'infiltration figure dans le rapport joint. Un trop plein sera raccordé au réseau d'eaux claires communal existant qui se jette dans la Venoge à proximité.

5.3 Gestion des matériaux

Les horizons A et B qui seront remis en place sur le pourtour du terrain et sur les talus seront stockés sur site et remis en place selon les prescriptions de l'OSol.

Les matériaux d'apport nécessaires à la création de la plateforme seront des remblais naturels non pollués mis en place par couche à l'arrière des enrochements.

Les matériaux d'excavation issus des fouilles et terrassement seront principalement réutilisés pour les remblais, sauf contre-indication du géotechnicien.

5.4 Eclairage

Un système d'éclairage sur 6 mâts de 16 m de hauteur avec projecteurs LED sera installé autour du terrain. Le projet réalisé par le bureau spécialisé Thorsen inclut des calculs d'éclairage respectant les prescriptions en matière de pollution lumineuse sur l'environnement. Le nombre de mâts et le type de projecteurs choisis constituent la solution qui minimise le plus cette pollution lumineuse.

5.5 Accès

Les utilisateurs accéderont au terrain de football à pied depuis le nord par le nouveau cheminement dans le prolongement de la zone spectateurs. Les machines d'entretien accéderont par le même chemin.

6 PIÈCES DU DOSSIER

Pièce	No plan	Description de la pièce	Echelle
1	-	Rapport technique succinct	-
2	-	Demande de permis de construire (CAMAC)	-
3	-	Rapport géotechnique	-
4	-	Concept de protection des sols	-
5	-	Concept de gestion des eaux pluviales	-
6	-	Plan d'élimination des déchets	-
7	-	Formulaire ECA	-
8	-	Plan de situation du géomètre officiel	1 : 1000
9	2408-301	Plan de situation	1 : 200
10	2408-302	Plan général des réseaux et raccordements	1 : 500
11	2408-303	Plan détaillé des réseaux	1 : 200

12	2408-304	Profils en travers	1 : 100
13	2408-305	Profils en long	1 : 100
14	-	Attestation de conformité	-



Maher HACHEM – Infraspport Ingénieurs Conseils SA